

gards tournés vers la cour céleste qui n'y est plus, ont l'air étrangers à la scène dont il font partie. Le tableau, coupé près de la tête du Christ, rend la scène inachevée ; l'auréole qui enveloppe le corps du Sauveur étant entamée, a l'air d'une maladresse de la part du peintre qui semble n'avoir pas su disposer sa composition. Les trois petits tableaux découpés de la gradelle ne se reliant plus au sujet principal et à l'ensemble général, perdent toute leur signification religieuse. Leur encadrement, séparé en trois tableaux isolés, leur ôte toute la poésie de la scène dont ils faisaient partie, et dont ils formaient le complément. Les choses restèrent ainsi pendant quinze ans.

En 1815, la France, abattue pour la seconde fois, par l'Europe coalisée, se vit, par la volonté des vainqueurs obligée de rendre les dépouilles artistiques de l'Europe. Les commissaires des puissances réclamèrent ce qui leur avait été enlevé à l'époque de leur défaite. Le Gouvernement français, forcé de céder à leurs réclamations, annula les dons faits aux églises et aux musées, et donna partout l'ordre de rendre les objets d'art provenant des conquêtes passées, il rendit lui-même ce qu'il avait conservé.

Le statuaire Canova, agissant au nom du Pape Pie VII, réclama ce qui avait été enlevé aux États pontificaux, et parmi ces objets, signala au premier rang le tableau de l'Ascension, par le Pérugin. Non-seulement l'ordre fut donné aux détenteurs de le rendre, mais le Gouvernement s'empressa de remettre de suite à l'envoyé du Saint-Père les parties qu'il en avait conservées, savoir les douze saints qui entouraient le tableau (1). Le Gouvernement renonçant ainsi à ses droits de conquête, et le Pape reprenant les siens, les détenteurs des parties séparées barbaquement

(1) Le pape en a rendu cinq à Pérouse, qui sont dans la sacristie, et placé trois au musée du Vatican.